



Indemnisation licenciement économique

Par **amelimelio**, le **23/09/2008 à 14:40**

Bonjour, rnrnJe suis actuellement en licenciement économique (licenciement de 2 à 9 salariés d'une entreprise de moins de 20 salariées) et j'aurais aimé connaître le montant de mes indemnités de licenciement. J'ai 4 ans d'ancienneté, il me restait 15 jours de congés payés, je ne suis pas cadre et percevais un salaire brut mensuel de 1700? soit 1340? net. Ayant plus de 2 ans d'ancienneté j'ai choisi la CRP et je sais que l'on ne peut donc compter mes 2 mois de préavis dans mes indemnités. La date de licenciement est normalement fixée au 24 septembre 2008. Les salaires en retard nous on été réglé le mois dernier par les AGS. Par jugement, le tribunal de commerce à ouvert la procédure de redressement judiciaire le 5 aout 2008, je n'ai donc pas été payé du 1er au 5 aout (à rajouté dans mes indemnités) et à rajouté également du 24 septembre au 29 septembre 2008.rnrnDe plus j'aurais souhaité savoir par quels moyens je peux me faire rembourser mes frais bancaires (suite aux retards de salaires).rnrnVous remerciant pour votre réponse.rnrnCordialement